

Fait à :

Le : / / 20.....



4 rue des Récollets, BP 118, 38163 St-Marcellin cedex • 04.76.38.20.17 st-marcellin@cneap.fr • www.lycee-bellevue.fr • f : Lycee-Bellevue

Année scolaire : 20 - 20

Convention relative aux périodes de formation en milieu professionnel prévues aux articles R.715-1 et R.715-1-5 du code rural et de la pêche maritime

Form with three rows for signatures: Le Responsable de l'organisme d'accueil, Le Chef de l'établissement d'enseignement, and Le stagiaire et /ou son représentant légal.

Form for 'Le tuteur (s'il est distinct du Responsable de l'organisme d'accueil)' and 'L'enseignant référent'.

Form sections 1 and 2: 1 - L'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVE... and 2 - L'ORGANISME D'ACCUEIL.

Form section 3 - LE STAGIAIRE: Nom, Prénom, Né(e) le, Sexe, Adresse, etc.

SUJET DE STAGE: Dates, Représentant une durée totale de... semaines, Et correspondant à... jours de présence effective...

ENCADREMENT DU STAGIAIRE PAR L'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT and ENCADREMENT DU STAGIAIRE PAR L'ORGANISME D'ACCUEIL.

En cas d'accident, contacter le secrétariat du lycée au 04 76 38 20 17 qui établira la déclaration d'accident et se mettra en rapport avec la MSA des Alpes du Nord 73016 CHAMBERY cedex

Rappel : Assurances

- Responsabilité civile de l'établissement vis-à-vis du stagiaire lui-même, de l'organisation d'accueil et de tous les tiers qui se trouveraient impliqués dans un accident survenu du fait du stagiaire. Nom de la compagnie d'assurances : GROUPAMA - N° du contrat : 03767462G2006



4 rue des Récollets, BP 118, 38163 St-Marcellin cedex • 04.76.38.20.17 st-marcellin@cneap.fr • www.lycee-bellevue.fr • f : Lycee-Bellevue

